

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
DE LA GRAND-CROIX (42320)

n° 01/2026

Siège : Hôtel de Ville
42320 LA GRAND-CROIX
Tél. 04.77.73.22.43 -
Fax 04.77.73.41.20

L'An deux mille vingt-six, le quatre mars, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 25 février 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc FRANÇOIS,

Etaient présents : M. Luc FRANÇOIS, Mme Chrystelle COPPARONI, M. Kahier ZENNAF, M. Pascal CALTAGIRONE, Mme Véronique HENRY, Mme Aurélie BERTHE, Mme Anaëlle BOBER-ORIOU, Mme Andrée DUTEL, Mme Myriem BOUABDALLAH.

Etaient excusés : Mme Karine BRUYAS, Mme Valérie ARNAUD, Mme Jocelyne LABOURE, M. André JURINE.

Secrétaire : Mme Véronique HENRY

Nombre de membres en exercice	13
Quorum	7
Nombre de présents (au moment du vote)	9
Nombre de procurations	0
Nombre de votants	9

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210097-20260304-01-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026
Publication : 09/04/2026

Le maire, Luc FRANÇOIS

Objet : Débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2026

Monsieur le président expose :

Le rapport d'orientation budgétaire ci-joint a été porté à la connaissance des membres du Conseil d'Administration afin de servir de base aux échanges.

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 et en avoir débattu, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., **à l'unanimité (9 voix Pour)**, prend acte de la tenue du débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2025.

LA GRAND-CROIX, le 9 mars 2026

Luc FRANÇOIS
Président du CCAS

La secrétaire,
Véronique HENRY

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES C.C.A.S.

EXERCICE 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210097-20260304-01-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026
Publication : 09/04/2026

Le maire, Luc FRANÇOIS

SOMMAIRE

1. Analyse rétrospective
 - A. Dépenses de fonctionnement 2025
 - B. Recettes de fonctionnement 2025
 - C. Dépenses et recettes d'investissement 2025

2. Propositions budgétaires 2026
 - A. Dépenses et recettes de fonctionnement
 - B. Dépenses et recettes d'investissement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210097-20260304-01-2026-DE

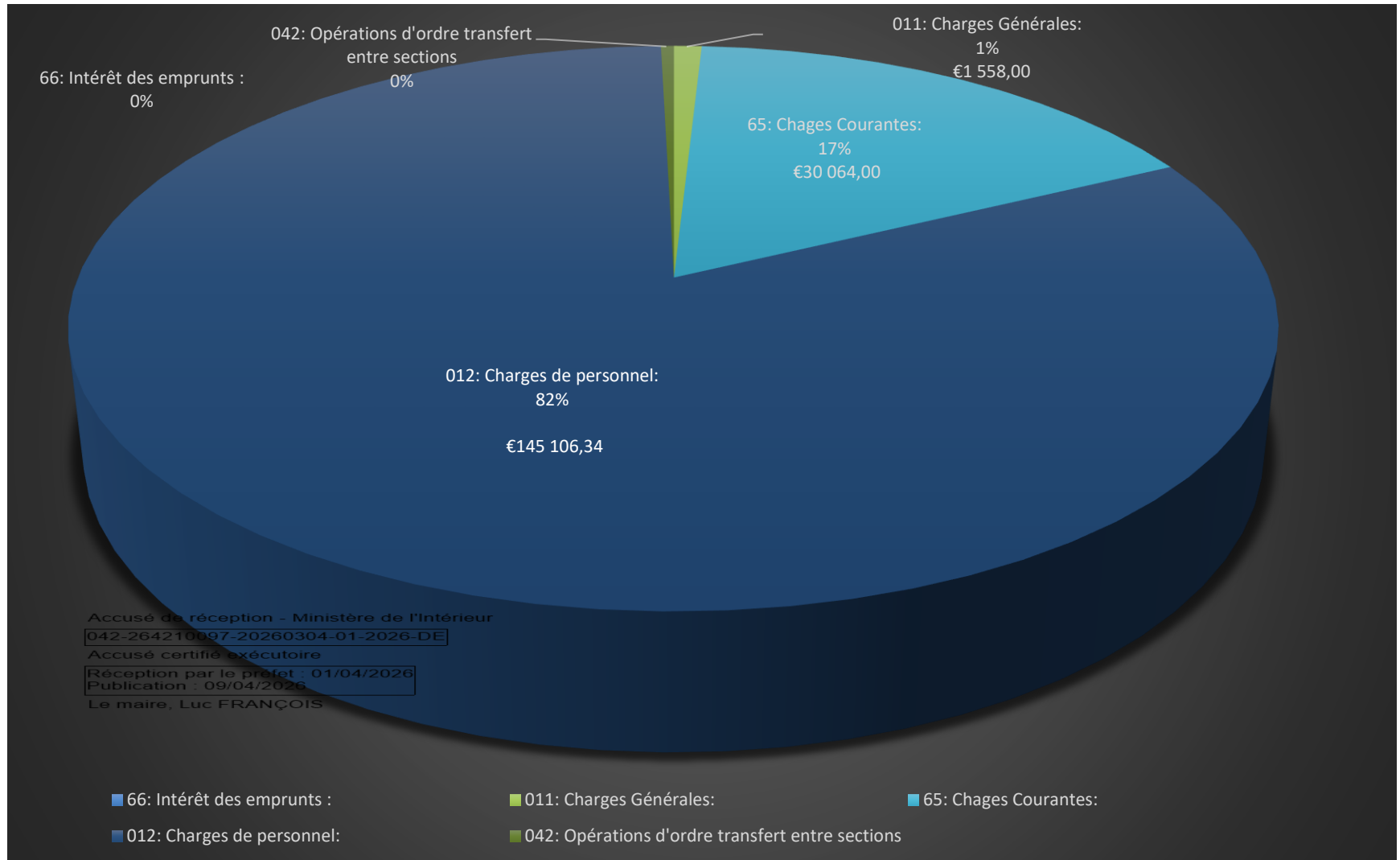
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026
Publication : 09/04/2026

Le maire, Luc FRANÇOIS

1. Rétrospective financière

1.A. Dépenses de fonctionnement 2025



1. Rétrospective financière

1.A. Dépenses de fonctionnement 2025

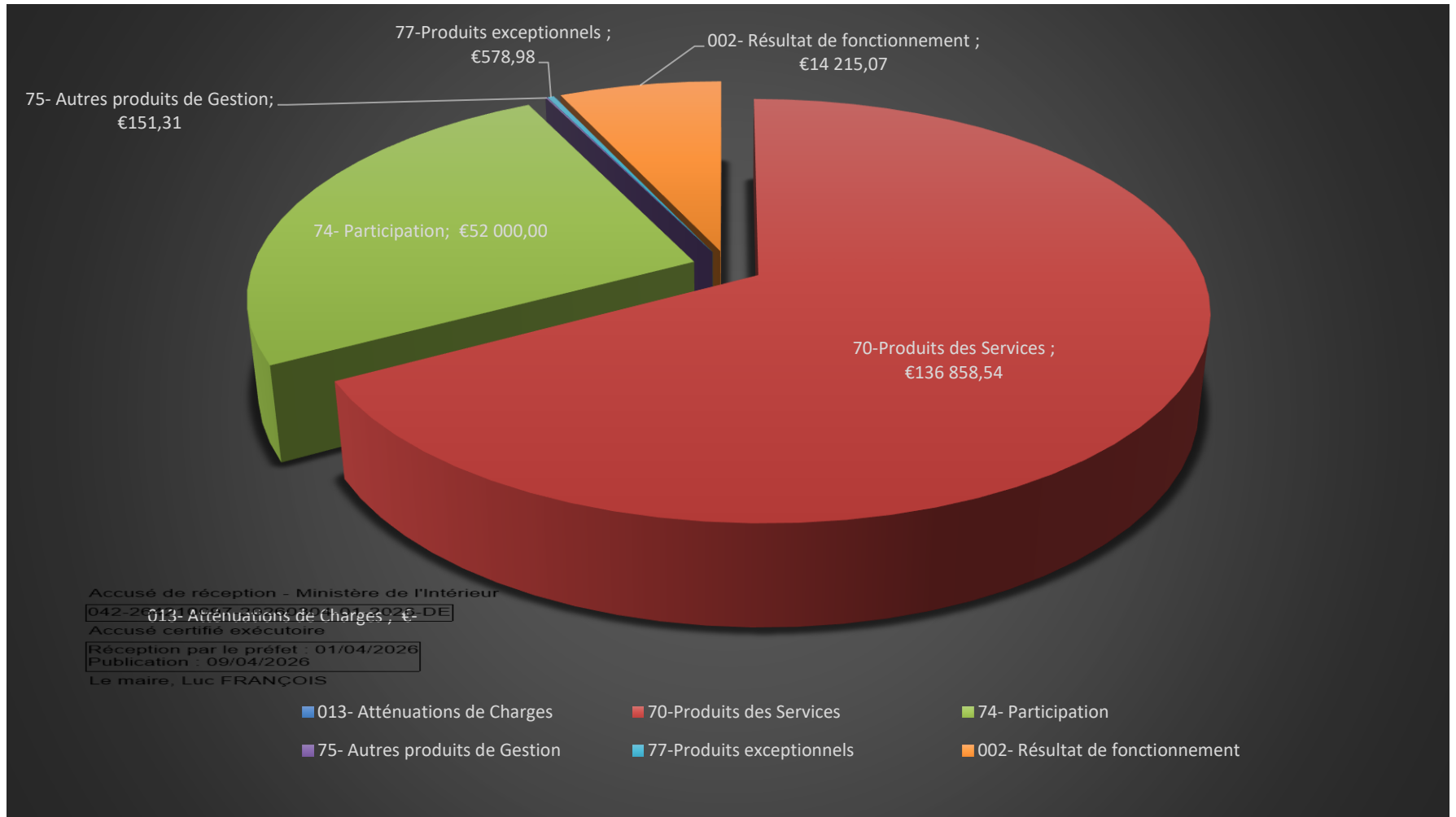
Globalement, les dépenses de Fonctionnement sont en baisse de 12% par rapport à 2024, cet écart est introduit en grande partie à cause des charges de personnelles qui ont baissé après le départ à la retraite d'un des agents du CCAS.

Les charges générales sont en baisse également de 38%, cela est introduit par le fait que certaines factures arrivées après la date du 31/12 n'ont pas été rattachées de par leurs faibles montants (exemple: l'achats des bons seniors).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	EVOLUTION 2024/2025 EN %
011- Charges Generales	3 561,39 €	1 692,78 €	2 495,00 €	1 558,00 €	-38%
012- Charges de personnels	174 094,17 €	178 551,87 €	157 193,19 €	145 106,34 €	-8%
65- Charges Courantes	26 082,76 €	21 679,45 €	29 683,49 €	30 064,00 €	1%
66- Intérêts des emprunts	556,95 €	- €	- €	- €	0%
042- Opérations d'ordre et de transferts entre sections	- €	- €	- €	731,10 €	100%
Total Dépense de Fonctionnement	204 295,27 €	201 924,10 €	189 371,68 €	177 459,44 €	-12%
(002) excédent de fonctionnement affecté					
Total Dépense de Fonctionnement au Budget	204 295,27 €	201 924,10 €	189 371,68 €	177 459,44 €	-12%

1. Rétrospective financière

1.B. Recettes de fonctionnement 2025



1. Rétrospective financière

1.B. Recettes de fonctionnement 2023 à 2025

Les recettes de fonctionnement varient globalement de 3% cette année.

Si nous regardons de plus près les chiffres:

70- Produits de services: baisse de 7% - Les recettes sont celles du remboursement des agents du CCAS mis à disposition de la Résidence des Tilleuls, un agent a pris sa retraite en 2024 ce qui explique cette baisse.

74- Participations: Hausse de 45% - Comme évoqué lors du ROB de 2024, deux Noël ont été payés sur cette année afin de régulariser le manque de rattachement de celui-ci en 2023. La subvention communale a donc évolué afin de prendre en charge ces dépenses supplémentaires.

75- Autres produits de gestion: Hausse de 100% - Un don de 150€ a été fait à l'ordre du CCAS.

77 Produits exceptionnels: Hausse de 100% - Un avoir de 578,97€ a été émis. Le remboursement concerne l'appel de cotisation sur la complémentaire de 2024.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evolution 2024/2025 en %
013-Atténuations de charges	- €	- €	- €	0%
70-Produits des services	169 445,81 €	148 777,73 €	136 858,54 €	-8%
74-Participations	35 800,00 €	35 800,00 €	52 000,00 €	45%
75- Autres produits de gestion	198,86 €	1,03 €	151,31 €	100%
77-Produits exceptionnels	- €	- €	578,98 €	100%
Total Recettes Fonctionnement	205 444,67 €	184 578,76 €	189 588,83 €	3%
<i>Excédent de fonctionnement affecté (002)</i>	<i>11 271,00 €</i>	<i>18 948,74 €</i>	<i>14 215,07 €</i>	<i>-25%</i>
Total Recettes Fonctionnement au Budget	216 517,67 €	203 527,50 €	203 803,90 €	0%
Résultat de l'exercice			5 482,39 €	
Résultat de clôture	14 791,57 €		19 697,46 €	

1. Rétrospective financière

1.C. Investissement 2025

- Les dépenses d'investissement sur 2025 se composaient des travaux sur le local du panier alimentaire ainsi que les 0,01€ de capital manquant sur une échéance de 2014.

Le montant des travaux 2025 s'élevaient à 5774,00€.

735,00€ pour l'achat de radiateurs et 5039,00€ pour des travaux de plâtrerie peinture.

- Les recettes d'investissement sont de 9178,83€. Elles correspondent à l'excédent d'investissement reporté de l'année 2024 et aux amortissements de l'année 2024 pour les travaux de menuiseries réalisés sur le local du panier alimentaire.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2024	CA 2025
16 - REMBOURSEMENT CAPITAL	- €	0,01 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 962,78 €	5 774,00 €
<i>Total Dépenses Investissement</i>	<i>6 962,78 €</i>	<i>5 774,01 €</i>
Total Dépenses Investissement au Budget	6 962,78 €	5 774,01 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2024	CA 2025
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections		731,10 €
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		8 447,73 €
Total Recettes Investissement au Budget	15 410,51 €	731,10 €
Résultat de l'exercice		- 5 042,91 €
Résultat de clôture		3 404,82 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210097-20260304-01-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026

Publication : 09/04/2026

Le maire, Luc FRANÇOIS

1. Rétrospective financière

1.D. Dette pluriannuelle

L'emprunt du CCAS est terminé depuis le 1^{er} décembre 2022.

Cependant, sur l'échéance de 2014, 0,01ct de capital était manquant (il avait été imputé aux intérêts).

Celui-ci a fait l'objet d'un mandat d'investissement en 2025.

Il ne reste donc plus de capital à rembourser sur cet emprunt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210097-20260304-01-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026

Publication : 09/04/2026

Le maire, Luc FRANÇOIS

2. PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2026

1.A. Dépenses et recettes de fonctionnement

CHAPITRES	BP 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2025 Après DM	CA 2025	BP 2026
DEPENSES						
011- Charges à Caractère Générale	2 220,00 €	2 150,40 €	2 495,00 €	2 495,00 €	1 703,00 €	2 380,00 €
012- Charges de personnel et frais assimilés	169 300,00 €	157 478,54 €	140 000,00 €	146 354,00 €	145 106,34 €	150 000,00 €
65- Autres charges de gestion courante	30 800,00 €	29 683,49 €	60 000,00 €	60 000,00 €	36 711,00 €	51 222,46 €
042: Opérations d'ordre transfert entre sections				731,10 €	731,10 €	2 000,00 €
RECETTES						
013-Atténuations de charges	571,26 €	- €	250,00 €	250,00 €	- €	250,00 €
70-Produits des services, du domaine et ventes diverses	147 000,00 €	148 777,73 €	135 437,74 €	142 522,84 €	136 858,54 €	150 000,00 €
74- Dotations et Participations	35 800,00 €	35 800,00 €	52 592,18 €	52 592,18 €	52 000,00 €	35 800,00 €
75- Autres produits de gestion courante	- €	1,03 €	- €	- €	151,31 €	- €
77- Produits Spécifiques	- €	- €	0,01 €	0,01 €	578,98 €	- €
002- Résultat de fonctionnement reporté	18 948,74 €		14 215,07 €	14 215,07 €		19 552,46 €
TOTAL DEPENSES	202 320,00 €	189 312,43 €	202 495,00 €		184 251,44 €	205 602,46 €
TOTAL RECETTES	202 320,00 €	184 578,76 €	202 495,00 €	209 580,10 €	189 588,83 €	205 602,46 €
	Résultat de l'exercice -	4 733,67 €		Résultat de l'exercice	5 337,39 €	
	Résultat reporté	18 948,74 €		Résultat reporté	14 215,07 €	
	Résultat de clôture	14 215,07 €		Résultat de clôture	19 552,46 €	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210097-20260304-01-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026

Publication : 09/04/2026

Le maire, Luc FRANÇOIS

2. PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2026

1.A. Dépenses et recettes de fonctionnement

Pour la section de fonctionnement, il est proposé un budget se montant à 205 602,46 € contre 209 580,10 € en 2025, soit une baisse de 3 977,64 €, réparti comme suit :

- **des charges à caractère général** : Les crédits inscrits au Budget Prévisionnel pour l'exercice 2025 s'élevaient à la somme de 2 495,00€ (Réalisé : 1 703,00 €). Pour 2026, il est proposé 2 380,00€.
- **des charges de personnel** correspondant à la rémunération (salaires et charges) des agents mis à disposition de la Mutualité Française Loire pour l'EHPAD les Tilleuls. 146 354,00 € avaient été inscrits au BP 2025 +DM (réalisé : 145 106,34 €). Pour 2026, il pourrait être prévu 150 000,00€. Ce montant tient compte des possibilités de promotion des agents.
- **des charges de gestion courante** : 51 222,46 € sont proposés (60 000,00€ pour 2025 – Réalisé : 36 711,00€) pour répondre aux diverses demandes d'aide.
- L'action ACTIV'SENIORS venant de débiter, il est difficile de prévoir un montant exact. D'où le montant aussi haut par rapport à ce qui été réellement consommé en 2025. (Prévu pour l'action: 6000,00€)
 - Pour ce qui concerne les aides sociales accordées dans le cadre d'interventions spécifiques, ainsi qu'à la prise en charge des bons d'achats et du goûter festif de Noël pour les seniors de la Commune, il était inscrit un montant de 56 750,00€ pour 2025 (Réalisé : 36 46,20 €). Le montant pourrait être de 44 472,00€ pour 2026 (bons d'achats, goûter des seniors, animations, thé dansant, spectacle, goûter des seniors ...).
- **des charges financières** qui correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt pour le matériel de cuisine de l'EHPAD. L'emprunt étant terminé depuis décembre 2023 aucune charge financière n'est à prévoir pour 2026.

2. PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2026

1.A. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement pourraient être constituées :

- de l'excédent de fonctionnement 2025 : 19 552,46 €,
- de remboursements, par l'assurance des risques statutaires, des absences des agents de l'EHPAD soit 250,00 €.
- du remboursement par la Mutualité Française Loire de la rémunération des agents mis à disposition pour l'EHPAD les Tilleuls (Réalisé 2025 : 136 858,54 €), inscription 2026 : 150 000,00 €.
- Pour l'année 2026, une subvention communale de 35 800.00 € (Contre 52 000,00 € en 2025).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210097-20260304-01-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026
Publication : 09/04/2026

Le maire, Luc FRANÇOIS

2. PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2026

1.B. Dépenses et recettes d'investissement

CHAPITRES	BP 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2025 Après DM	CA 2025	BP 2026
DEPENSES						
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 410,51 €	6 962,78 €	8 447,72 €	9 178,82 €	5 774,00 €	5 404,82 €
16-Emprunts et dettes assimilés	- €	- €	0,01 €	0,01 €	0,01 €	- €
RECETTES						
001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	15 410,51 €		8 447,73 €	8 447,73 €	8 447,73 €	3 404,82 €
040- Opérations d'ordre de transferts entre sections			- €	731,10 €	731,10 €	2 000,00 €
TOTAL DEPENSES	15 410,51 €	- 6 962,78 €	8 447,73 €	9 178,83 €	5 774,01 €	5 404,82 €
TOTAL RECETTES	15 410,51 €	- €	8 447,73 €	8 447,73 €	731,10 €	5 404,82 €

Résultat de l'exercice	-	6 962,78 €		Résultat de l'exercice	-	5 042,91 €
Résultat reporté		15 410,51 €		Résultat reporté		8 447,73 €
Résultat de clôture		8 447,73 €		Résultat de clôture		3 404,82 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210097-20260304-01-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026

Publication : 09/04/2026

Le maire, Luc FRANÇOIS

2. PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2026

1.B. Dépenses et recettes d'investissement

Le budget d'investissement s'équilibrerait à 5 404,82€

En dépenses

- 5 404,82 € au chapitre 21 dans le cas où le CCAS souhaiterait continuer les travaux de rénovation du local du panier alimentaire.

En recettes

- Cette section serait équilibrée par l'excédent 2025 reporté soit 3 404,82 € ainsi que 2000,00€ pour les amortissements des travaux effectués en 2024/2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210097-20260304-01-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026

Publication : 09/04/2026

Le maire, Luc FRANÇOIS

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S
DE LA GRAND'CROIX (42320)**

n° 02/2026

Siège : Hôtel de Ville
42320 LA GRAND'CROIX
Tél. 04.77.73.22.43 -
Fax 04.77.73.41.20

L'An **deux mille vingt-six, le quatre mars**, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 25 février 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc FRANÇOIS,

Etaient présents : M. Luc FRANÇOIS, Mme Chrystelle COPPARONI, M. Kahier ZENNAF, M. Pascal CALTAGIRONE, Mme Véronique HENRY, Mme Aurélie BERTHE, Mme Anaëlle BOBER-ORIOU, Mme Andrée DUTEL, Mme Myriem BOUABDALLAH.

Etaient excusés : Mme Karine BRUYAS, Mme Valérie ARNAUD, Mme Jocelyne LABOURE, M. André JURINE.

Secrétaire : Mme Véronique HENRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210097-20260304-02-2026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2026
Publication : 09/04/2026

Le maire, Luc FRANÇOIS

Nombre de membres en exercice	13
Quorum	7
Nombre de présents (au moment du vote)	8
Nombre de procurations	0
Nombre de votants	8

Objet : Approbation du CFU 2025 du budget du CCAS

Monsieur le Président expose :

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU le Code des juridictions financières,

VU l'article 60 de la loi de finances n° 63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le Compte Financier Unique du CCAS de la Commune de La Grand' Croix,

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du CCAS de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

CONSIDERANT les éléments susvisés,

CONSIDERANT que les résultats de l'exercice 2025 issus du CFU sont les suivants :

<i>Année 2025</i>		
Recettes de Fonctionnement		
013	Atténuation de charges	- €
70	Charges de Personnel et Frais assimilés	136 858,54 €
74	Autres charges de gestion courante	52 000,00 €
75	Autre Produits de Gestion Courante	151,31 €
77	Produit Spécifiques	578,98 €
Total RF:		189 588,83 €
Dépenses de Fonctionnement		
011	Charges à Caractère Général	1 703,00 €
012	Charges de Personnel et Frais assimilés	145 106,34 €
42	Opérations d'ordre et de transferts entre sections	731,10 €
65	Autres charges de gestion courante	36 711,00 €
Total DF :		184 251,44 €
I) Résultat de l'exercice (R-D)		5 337,39 €
II) Résultat de Fonctionnement Reporté		14 215,07 €
Résultat de Clôture Section Fonctionnement (I+II)		19 552,46 €
Recettes d'Investissement		
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	731,10 €
Total RI:		731,10 €
Dépenses d'Investissement		
21	Immobilisations Corporelles	5 774,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	0,01 €
Total DI:		5 774,01 €
I) Résultat de l'exercice (R-D)		- 5 042,91 €
II) Résultat d'Investissement Reporté		8 447,73 €
Résultat de Clôture Section d'Investissement (I+II)		3 404,82 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210097-20260304-02-2026-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/04/2026
Publication : 09/04/2026
Le maire, Luc FRANÇOIS

Sous la présidence de Monsieur Kahier ZENNAF, le Président étant sorti de la salle au moment du vote, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuvent **à l'unanimité (8 voix pour)**, le Compte Financier Unique 2025 du budget du CCAS.

La Grand' Croix, le 6 mars 2026

Luc FRANÇOIS
Président du CCAS

La secrétaire,
Véronique HENRY

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
DE LA GRAND'CROIX (42320)**

n° 03/2026

Siège : Hôtel de Ville
42320 LA GRAND'CROIX
Tél. 04.77.73.22.43 -
Fax 04.77.73.41.20

L'An **deux mille vingt-six, le quatre mars**, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 25 février 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc FRANÇOIS,

Etaient présents : M. Luc FRANÇOIS, Mme Chrystelle COPPARONI, M. Kahier ZENNAF, M. Pascal CALTAGIRONE, Mme Véronique HENRY, Mme Aurélie BERTHE, Mme Anaëlle BOBER-ORIOU, Mme Andrée DUTEL, Mme Myriem BOUABDALLAH.

Etaient excusés : Mme Karine BRUYAS, Mme Valérie ARNAUD, Mme Jocelyne LABOURE, M. André JURINE.

Secrétaire : Mme Véronique HENRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210097-20260304-03-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2026
Publication : 09/04/2026

Le maire, Luc FRANÇOIS

Nombre de membres en exercice	13
Quorum	7
Nombre de présents (au moment du vote)	9
Nombre de procurations	0
Nombre de votants	9

Objet : Affectation du résultat 2025 au budget 2026 du CCAS.

Monsieur le Président expose :

Le résultat (excédent) de la section de fonctionnement 2025 s'élève à 19 552,46 €.

Il a été proposé au Conseil d'Administration de l'affecter comme suit :

Section de fonctionnement budget 2026

002 : excédent antérieur reporté 19 552,46 €

Le résultat (excédent) de la section d'investissement 2025 s'élève à 3 404,82 €.

Il a été proposé au Conseil d'Administration de l'affecter comme suit :

Section d'investissement budget 2026

001 : excédent antérieur reporté 3 404,82 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve, **à l'unanimité (9 voix pour)**, ces affectations des résultats de l'exercice 2025 du budget CCAS.

La Grand' Croix, le 6 mars 2026

Luc FRANÇOIS
Président du CCAS

La secrétaire,
Véronique HENRY

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S
DE LA GRAND'CROIX (42320)**

n° 04/2026

Siège : Hôtel de Ville
42320 LA GRAND'CROIX
Tél. 04.77.73.22.43 -
Fax 04.77.73.41.20

L'An deux mille vingt-six, le quatre mars, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 25 février 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc FRANÇOIS,

Etaient présents : M. Luc FRANÇOIS, Mme Chrystelle COPPARONI, M. Kahier ZENNAF, M. Pascal CALTAGIRONE, Mme Véronique HENRY, Mme Aurélie BERTHE, Mme Anaëlle BOBER-ORIOLE, Mme Andrée DUTEL, Mme Myriem BOUABDALLAH.

Etaient excusés : Mme Karine BRUYAS, Mme Valérie ARNAUD, Mme Jocelyne LABOURE, M. André JURINE.

Secrétaire : Mme Véronique HENRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210097-20260304-04-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026
Publication : 09/04/2026

Le maire, Luc FRANÇOIS

Nombre de membres en exercice	13
Quorum	7
Nombre de présents (au moment du vote)	9
Nombre de procurations	0
Nombre de votants	9

Objet : Convention de renouvellement n° 11 de détachement

Un agent est actuellement en détachement au service restauration de la résidence mutualiste des Tilleuls. Ce détachement va arriver à son terme le 1^{er} mars 2026. D'un commun accord, il a été convenu entre l'agent, le CCAS et la société de restauration de procéder au renouvellement de la convention pour un an.

Il a été demandé au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président du CCAS à signer le renouvellement de ce détachement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, **à l'unanimité (9 voix pour)** :

☞ d'autoriser Monsieur le Président du CCAS à signer le renouvellement de la convention de l'agent en détachement pour une année.

LA GRAND'CROIX, le 6 mars 2026

Luc FRANÇOIS
Président du CCAS

La secrétaire,
Véronique HENRY

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr